

Fonds d'investissement BMO 2025

États financiers semestriels

31 mars 2025

BMO Fonds universel d'obligations

AVIS DE NON-EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS PAR LES AUDITEURS

BMO Investissements Inc., le gestionnaire du Fonds, nomme des auditeurs indépendants pour auditer les états financiers annuels du Fonds. En vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières (le « Règlement 81-106 »), si les auditeurs n'ont pas effectué l'examen des états financiers semestriels, un avis accompagnant les états financiers doit en faire état.

Les auditeurs indépendants du Fonds n'ont pas examiné ces états financiers semestriels conformément aux normes établies par l'organisation Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).



Fonds d'investissement

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

Aux	31 mars 2025	30 septembre 2024
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Trésorerie	1 882	1 546
Placements		
Actifs financiers non dérivés	195 428	225 786
Actifs dérivés	391	443
Montant à recevoir pour la vente de placements	5 611	9 589
Souscriptions à recevoir	21	38
Intérêts à recevoir	1 619	1 692
Distributions à recevoir des fiducies de placement	23	23
Total de l'actif	204 975	239 117
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Achats de placements à payer	6 960	10 288
Rachats à payer	68	125
Passifs dérivés	835	1 400
Charges à payer	129	142
Total du passif	7 992	11 955
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	196 983	227 162
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts de série A	94 932	112 506
Parts de série Conseiller	3 557	3 850
Parts de série F	20 431	16 013
Parts de série I	78 063	94 793
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Parts de série A	8,09 \$	8,33 \$
Parts de série Conseiller	7,41 \$	7,65 \$
Parts de série F	9,17 \$	9,47 \$
Parts de série I	9,41 \$	9,67 \$

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

Périodes closes les	31 mars 2025	31 mars 2024
REVENUS		
Revenus d'intérêts	4 299	4 000
Distributions provenant des fiducies de placement	141	131
Autres variations de la juste valeur des placements et dérivés		
Perte nette réalisée	(7 727)	(5 358)
Variation de la plus-value latente	1 233	13 268
(Perte) gain net sur la juste valeur des placements et dérivés	(2 054)	12 041
Revenu tiré du prêt de titres (note 8)	4	2
Gain de change	69	109
Total des autres revenus	73	111
Total des (pertes) revenus	(1 981)	12 152
CHARGES		
Frais de gestion (note 6)	1 065	1 136
Frais d'administration fixes (note 6)	208	219
Frais du comité d'examen indépendant (note 6)	0	0
Frais d'intérêts	1	—
Frais relatifs à l'aperçu du Fonds	0	0
Frais de présentation de l'information aux porteurs de parts	0	0
Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille (note 6)	1	3
Charges d'exploitation absorbées par le gestionnaire (note 6)	(476)	(8)
Total des charges	799	1 350
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 780)	10 802
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts de série A	(1 664)	4 899
Parts de série Conseiller	(57)	175
Parts de série F	(179)	965
Parts de série I	(880)	4 744
Parts de série Classique	—	19
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)		
Parts de série A	(0,13)	0,36
Parts de série Conseiller	(0,11)	0,34
Parts de série F	(0,09)	0,49
Parts de série I	(0,10)	0,52
Parts de série Classique	—	0,42

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	31 mars 2025	31 mars 2024
Parts de série A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	112 506	108 069
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1 664)	4 899
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(770)	(261)
Remboursement de capital	(735)	(1 348)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(1 505)	(1 609)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	4 581	5 055
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	1 493	1 604
Rachat de parts rachetables	(20 479)	(9 699)
Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables	(14 405)	(3 040)
(Diminution) augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(17 574)	250
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	94 932	108 319

Parts de série Conseiller		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	3 850	4 124
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(57)	175
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(29)	(10)
Remboursement de capital	(30)	(53)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(59)	(63)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	149	40
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	54	59
Rachat de parts rachetables	(380)	(637)
Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables	(177)	(538)
Diminution nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(293)	(426)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	3 557	3 698

Périodes closes les	31 mars 2025	31 mars 2024
Parts de série F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	16 013	17 713
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(179)	965
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(257)	(180)
Remboursement de capital	(109)	(174)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(366)	(354)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	11 779	3 766
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	258	263
Rachat de parts rachetables	(7 074)	(3 728)
Augmentation nette au titre des transactions sur parts rachetables	4 963	301
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 418	912
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	20 431	18 625

Parts de série I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	94 793	81 025
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(880)	4 744
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(1 484)	(1 169)
Remboursement de capital	(129)	(463)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(1 613)	(1 632)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	2 761	6 524
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	980	1 632
Rachat de parts rachetables	(17 978)	(3 751)
(Diminution) augmentation nette au titre des transactions sur parts rachetables	(14 237)	4 405
(Diminution) augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(16 730)	7 517
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	78 063	88 542

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	31 mars 2025	31 mars 2024
Parts de série Classique		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	—	367
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	—	19
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	—	(5)
Remboursement de capital	—	(0)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	(5)
Transactions sur parts rachetables		
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	4
Rachat de parts rachetables	—	(8)
Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables	—	(4)
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	—	10
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	—	377
Total du Fonds		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	227 162	211 298
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 780)	10 802
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(2 540)	(1 625)
Remboursement de capital	(1 003)	(2 038)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(3 543)	(3 663)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	19 270	15 385
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	2 785	3 562
Rachat de parts rachetables	(45 911)	(17 823)
(Diminution) augmentation nette au titre des transactions sur parts rachetables	(23 856)	1 124
(Diminution) augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(30 179)	8 263
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	196 983	219 561

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	31 mars 2025	31 mars 2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 780)	10 802
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gain) perte de change sur la trésorerie	(0)	0
Perte nette réalisée sur la vente de placements et de dérivés	7 727	5 358
Variation de la plus-value latente sur les placements et les dérivés	(1 233)	(13 268)
Diminution des intérêts à recevoir	72	14
(Diminution) augmentation des charges à payer	(13)	3
Amortissement des primes et escomptes	(1 045)	(787)
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fiducies de placement	(1)	—
Achats de placements	(278 514)	(231 707)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	312 505	228 950
Sorties de trésorerie sur dérivés	(8 943)	(4 181)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	27 775	(4 816)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(758)	(101)
Produit de l'émission de parts rachetables*	14 787	15 362
Sommes versées au rachat de parts rachetables*	(41 468)	(17 556)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(27 439)	(2 295)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	0	(0)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	336	(7 111)
Trésorerie à l'ouverture de la période	1 546	10 623
Trésorerie à la clôture de la période	1 882	3 512

Information supplémentaire

Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts*	3 326	3 227
Distributions provenant des fiducies de placement, déduction faite des retenues d'impôts*	140	131
Frais d'intérêts payés*	1	—

* Hors échanges entre les séries, le cas échéant.

* Cet élément est lié aux activités d'exploitation.

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 mars 2025 (Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)		Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
OBLIGATIONS ET DÉBENTURES							
Australie — 2,5 %							
APA Infrastructure Limited, série 144A, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,125 %, 16 sept. 2034.....	378 USD	508	530	République populaire de Chine, non garanties, 3,810 %, 14 sept. 2050.....	5 500 CNY	1 112	1 455
Commonwealth d'Australie, série 166, premier rang, non garanties, 3,000 %, 21 nov. 2033.....	1 276 AUD	1 030	1 040			14 029	14 210
Goodman Australia Finance Pty Limited, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 4,250 %, 3 mai 2030.....	142 EUR	208	227	France — 3,2 %			
Goodman US Finance Six, LLC, série 144A, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,125 %, 7 oct. 2034.....	108 USD	145	154	BNP Paribas, série 144A, billets, premier rang, non garantis, rachetables, taux fixe/variable, 5,176 %, 9 janv. 2030.....	471 USD	628	686
NBN Co Limited, série 144A, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,750 %, 6 oct. 2028.....	278 USD	375	415	BPCE, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, 1,000 %, 22 déc. 2025.....	300 GBP	519	542
NBN Co Limited, série 144A, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 4,250 %, 1 ^{er} oct. 2029.....	514 USD	691	729	Caisse de Refinancement de l'Habitat, eurobillets à moyen terme, premier rang, garantis, 2,750 %, 20 févr. 2032.....	300 EUR	441	459
NBN Co., Limited, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 3,500 %, 22 mars 2030.....	636 EUR	934	1 006	Compagnie de Financement Foncier, premier rang, garantis, 3,000 %, 5 mars 2035.....	1 100 EUR	1 636	1 668
Telstra Group Limited, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 3,500 %, 3 sept. 2036.....	506 EUR	757	764	RTE Réseau de transport d'électricité, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 3,500 %, 30 avr. 2033.....	1 600 EUR	2 331	2 459
Treasury Corporation of Victoria, premier rang, non garantis, 2,000 %, 17 sept. 2035.....	198 AUD	138	132	Suez, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 1,875 %, 24 mai 2027.....	300 EUR	401	457
		4 786	4 997			5 956	6 271
Belgique — 0,4 %							
KBC Group N.V., eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, taux fixe/ variable, 0,250 %, 1 ^{er} mars 2027.....	500 EUR	708	761	Allemagne — 4,0 %			
Bermudes — 0,7 %				Amprion GmbH, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 3,875 %, 7 sept. 2028.....	300 EUR	443	479
Bacardi Limited/Bacardi-Martini B.V., série 144A, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,250 %, 15 janv. 2029.....	163 USD	218	237	Amprion GmbH, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 3,125 %, 27 août 2030.....	500 EUR	746	770
Bacardi-Martini B.V., série 144A, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 6,000 %, 1 ^{er} févr. 2035.....	805 USD	1 153	1 171	Amprion GmbH, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 3,971 %, 22 sept. 2032.....	1 400 EUR	2 086	2 226
		1 371	1 408	Aroundtown SA, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 3,625 %, 10 avr. 2031.....	343 GBP	595	545
Canada — 10,9 %				Deutsche Bank Aktiengesellschaft, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, taux fixe/variable, 4,500 %, 12 juill. 2035.....	100 EUR	147	159
CDP Financière inc., billets, premier rang, non garantis, 2,750 %, 13 févr. 2032.....	2 000 EUR	2 962	3 053	Eurogrid GmbH, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 3,598 %, 1 ^{er} févr. 2029.....	300 EUR	440	475
CPPIB Capital Inc., billets à moyen terme, premier rang, non garantis, 4,600 %, 16 janv. 2030.....	623 AUD	557	567	République fédérale d'Allemagne, non garanties, 2,200 %, 15 févr. 2034.....	792 EUR	1 184	1 188
OMERS Finance Trust, billets, premier rang, non garantis, 4,750 %, 26 mars 2031.....	2 939 USD	4 008	4 296	Grand City Properties S.A., eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 4,375 %, 9 janv. 2030.....	300 EUR	432	478
OMERS Finance Trust, premier rang, non garanties, 3,250 %, 28 janv. 2035.....	1 316 EUR	1 966	2 024	Volkswagen Financial Services N.V., eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, 3,250 %, 13 avr. 2027.....	200 GBP	303	356
Province de l'Alberta, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, 3,375 %, 2 avr. 2035.....	2 525 EUR	3 867	3 941	Volkswagen International Finance N.V., billets, premier rang, non garantis, 2,625 %, 16 nov. 2027.....	400 EUR	594	617
Province de la Colombie-Britannique, billets, premier rang, non garantis, 4,750 %, 12 juin 2034.....	1 973 USD	2 837	2 862	Vonovia SE, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 1,375 %, 28 janv. 2026.....	100 EUR	139	154
PSP Capital Inc., billets à moyen terme, premier rang, non garantis, 5,250 %, 27 févr. 2035.....	5 141 AUD	4 651	4 680	Vonovia SE, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 1,875 %, 28 juin 2028.....	100 EUR	138	150
		20 848	21 423	Vonovia SE, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 0,625 %, 14 déc. 2029.....	200 EUR	294	275
Chine — 7,2 %						7 541	7 872
République populaire de Chine, billets, premier rang, non garantis, 0,250 %, 25 nov. 2030.....	1 435 EUR	2 216	1 917	Inde — 0,4 %			
République populaire de Chine, série INBK, non garantis, 3,020 %, 27 mai 2031.....	45 280 CNY	9 543	9 665	Reliance Industries Limited, billets, premier rang, non garantis, 2,875 %, 17 janv. 2032.....	711 USD	906	888
République populaire de Chine, série INBK, non garantis, 4,080 %, 22 oct. 2048.....	4 340 CNY	1 158	1 173				

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

Au 31 mars 2025 (Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
Italie — 0,1 %			
Autostrade per l'Italia S.p.A., eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 4,250 %, 28 juin 2032	113 EUR	164	178
Japon — 3,4 %			
Gouvernement du Japon, série 340, obligations à 10 ans, premier rang, non garanties, 0,400 %, 20 sept. 2025	20 850 JPY	238	200
Gouvernement du Japon, série 377, premier rang, non garanties, 1,200 %, 20 déc. 2034	267 500 JPY	2 440	2 503
Gouvernement du Japon, série 179, premier rang, non garanties, 0,500 %, 20 déc. 2041	99 550 JPY	742	746
Gouvernement du Japon, série 66, obligations à 30 ans, premier rang, non garanties, 0,400 %, 20 mars 2050	102 300 JPY	988	618
Gouvernement du Japon, série 9, obligations à 40 ans, premier rang, non garanties, 0,400 %, 20 mars 2056	175 500 JPY	955	926
Gouvernement du Japon, série 12, obligations à 40 ans, premier rang, non garanties, 0,500 %, 20 mars 2059	255 150 JPY	1 393	1 317
Toyota Motor Finance (Netherlands) B.V., eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, 4,625 %, 8 juin 2026	194 GBP	315	360
		7 071	6 670
Luxembourg — 0,7 %			
P3 Group S.à.r.l., eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 0,875 %, 26 janv. 2026	889 EUR	1 259	1 362
Pays-Bas — 0,7 %			
ASR Nederland N.V., billets, premier rang, non garantis, rachetables, 3,625 %, 12 déc. 2028	100 EUR	147	159
Digital Intrepid Holding B.V., billets, premier rang, non garantis, rachetables, 1,375 %, 18 juill. 2032	471 EUR	671	610
ING Groep N.V., eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, 3,000 %, 18 févr. 2026	200 GBP	341	365
Stellantis N.V., billets, premier rang, non garantis, rachetables, 4,500 %, 7 juill. 2028	140 EUR	220	226
		1 379	1 360
Nouvelle-Zélande — 0,4 %			
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, série 0425, non garanties, 2,750 %, 15 avr. 2025	884 NZD	711	722
Qatar — 0,4 %			
QNB Finance Ltd., eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, 2,625 %, 12 mai 2025	500 USD	615	718
Roumanie — 0,3 %			
République de Roumanie, billets, premier rang, non garantis, 3,625 %, 27 mars 2032	88 USD	103	106
République de Roumanie, billets, premier rang, non garantis, 7,500 %, 10 févr. 2037	280 USD	406	410
		509	516
Singapour — 0,1 %			
République de Singapour, premier rang, non garanties, 3,500 %, 1 ^{er} mars 2027	200 SGD	164	218

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
Corée du Sud — 2,3 %			
Korea Housing Finance Corporation, billets, premier rang, non garantis, 4,125 %, 12 mars 2028	2 304 USD	3 100	3 292
Obligations du Trésor coréen, série 3122, premier rang, non garanties, 4,000 %, 10 déc. 2031	850 000 KRW	874	901
KT Corporation, billets, premier rang, non garantis, 1,375 %, 21 janv. 2027	248 USD	310	338
		4 284	4 531
Espagne — 4,7 %			
Royaume d'Espagne, premier rang, non garanties, 3,100 %, 30 juill. 2031	5 477 EUR	8 585	8 624
Royaume d'Espagne, premier rang, non garanties, 0,850 %, 30 juill. 2037	482 EUR	537	547
		9 122	9 171
Supranationales — 17,2 %			
Africa Finance Corporation, billets, premier rang, non garantis, 3,125 %, 16 juin 2025	799 USD	1 031	1 140
Banque africaine de développement, billets, premier rang, non garantis, 4,125 %, 25 févr. 2027	770 USD	1 039	1 110
Banque asiatique de développement, billets mondiaux à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, coupon zéro, 30 juill. 2030	25 000 PLN	6 708	6 673
Corporación Andina de Fomento, billets, premier rang, non garantis, 3,625 %, 13 févr. 2030	619 EUR	924	981
Banque européenne pour la reconstruction et le développement, billets mondiaux à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, coupon zéro, 30 mars 2035	264 000 ZAR	7 144	7 135
Banque européenne pour la reconstruction et le développement, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, coupon zéro, 4 oct. 2036	403 000 ZAR	9 403	8 827
Union européenne, série NGEU, billets, premier rang, non garantis, 3,375 %, 12 déc. 2035	4 571 EUR	7 111	7 154
Banque interaméricaine de développement, billets à moyen terme, premier rang, non garantis, 4,450 %, 21 janv. 2030	957 AUD	854	867
International Finance Corporation, billets à moyen terme, premier rang, non garantis, 4,900 %, 5 déc. 2034	88 AUD	80	80
		34 294	33 967
Suède — 0,4 %			
Swedbank AB, billets mondiaux à moyen terme, premier rang, non garantis, 1,300 %, 17 févr. 2027	590 EUR	856	894
Suisse — 0,9 %			
Credit Suisse Group AG, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 6,373 %, 15 juill. 2026	730 USD	939	1 055
Gouvernement de la Confédération suisse, obligations, non garanties, 0,500 %, 27 mai 2030	445 CHF	682	731
		1 621	1 786
Émirats arabes unis — 1,8 %			
Adnoc Murban RSC Ltd., billets, premier rang, non garantis, rachetables, 4,500 %, 11 sept. 2034	1 138 USD	1 523	1 578
DP World Limited, billets, premier rang, non garantis, 4,250 %, 25 sept. 2030	425 GBP	788	752

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

Au 31 mars 2025 (Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
Émirat d'Abu Dhabi, billets, premier rang, non garantis, 1,625 %, 2 juin 2028	650 USD	784	860
First Abu Dhabi Bank P.J.S.C., eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, 1,125 %, 7 sept. 2026	204 GBP	354	359
		3 449	3 549
Royaume-Uni — 8,0 %			
Barclays PLC, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, 3,250 %, 17 janv. 2033	885 GBP	1 279	1 377
Barclays PLC, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, taux fixe/variable, 5,262 %, 29 janv. 2034	211 EUR	291	354
Diageo Capital plc, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,375 %, 5 oct. 2026	229 USD	313	334
HSBC Holdings plc, billets, premier rang, non garantis, rachetables, taux fixe/variable, 3,000 %, 22 juill. 2028	208 GBP	365	369
HSBC Holdings plc, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 2,871 %, 22 nov. 2032	1 400 USD	1 586	1 749
HSBC Holdings plc, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,286 %, 19 nov. 2030	663 USD	924	964
Legal & General Group Plc, billets, subalternes, non garantis, rachetables, taux fixe/variable, 5,125 %, 14 nov. 2048	154 GBP	264	281
Motability Operations Group PLC, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, 0,375 %, 3 janv. 2026	365 EUR	544	559
Nationwide Building Society, série 144A, premier rang, non garanties, 5,127 %, 29 juill. 2029	630 USD	866	918
NatWest Markets Plc, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, 6,375 %, 8 nov. 2027	225 GBP	352	431
Severn Trent Utilities Finance Plc, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, 2,625 %, 22 févr. 2033	185 GBP	317	278
Thames Water Utilities Finance Ltd., série 44, eurobillets à moyen terme, garantis, 5,125 %, 28 sept. 2037	100 GBP	172	137
Thames Water Utilities Limited, premier rang, non garanties, coupon zéro, 22 mars 2027	1 GBP	1	1
Royaume-Uni, obligations du Trésor, 4,750 %, 7 déc. 2030	3 078 GBP	5 651	5 871
Royaume-Uni, obligations du Trésor, non garanties, 4,625 %, 31 janv. 2034	509 GBP	952	949
WPP Finance 2013, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 3,625 %, 12 sept. 2029	111 EUR	163	175
Yorkshire Building Society, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, 0,500 %, 1 ^{er} juill. 2028	762 EUR	1 119	1 093
		15 159	15 840
États-Unis — 24,7 %			
American Tower Corporation, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 0,450 %, 15 janv. 2027	200 EUR	293	299
Amgen Inc., billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,250 %, 2 mars 2033	1 476 USD	2 008	2 155
Apple Inc., billets, premier rang, non garantis, rachetables, 3,950 %, 8 août 2052	300 USD	383	347
AT&T Inc., billets, premier rang, non garantis, rachetables, 2,550 %, 1 ^{er} déc. 2033	750 USD	879	885
AT&T Inc., billets, premier rang, non garantis, rachetables, 3,500 %, 15 sept. 2053	154 USD	115	151
Boeing Company, The, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 6,858 %, 1 ^{er} mai 2054	380 USD	519	594

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
Bristol-Myers Squibb Company, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,100 %, 22 févr. 2031	278 USD	376	410
Broadcom Inc., billets, premier rang, non garantis, rachetables, 4,800 %, 15 oct. 2034	725 USD	975	1 018
Campbell Soup Company, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,200 %, 21 mars 2029	360 USD	488	526
Carrier Global Corporation, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 4,125 %, 29 mai 2028	160 EUR	237	258
Citigroup Inc., billets, premier rang, non garantis, rachetables, taux fixe/variable, 1,462 %, 9 juin 2027	463 USD	557	642
Coca-Cola Company, The, billets, premier rang, non garantis, 1,450 %, 1 ^{er} juin 2027	600 USD	833	817
Commonwealth Edison Company, billets hypothécaires, premier rang, garantis, 6,450 %, 15 janv. 2038	200 USD	251	314
Daimler Truck Finance North America LLC, série 144A, billets, premier rang, non garantis, 5,000 %, 15 janv. 2027	356 USD	476	515
Digital Dutch Finco B.V., billets, premier rang, non garantis, rachetables, 3,875 %, 13 sept. 2033	230 EUR	344	350
Digital Euro Finco, LLC, premier rang, non garanties, rachetables, 2,500 %, 16 janv. 2026	186 EUR	283	289
Experian Finance plc, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 3,375 %, 10 oct. 2034	428 EUR	635	647
Fannie Mae, 2,500 %, 1 ^{er} oct. 2050	1 614 USD	1 902	1 935
Fannie Mae, 5,000 %, 1 ^{er} sept. 2053	1 354 USD	1 892	1 916
Federal Home Loan Mortgage Corporation, 3,000 %, 1 ^{er} mars 2052	1 540 USD	1 890	1 925
Federal Home Loan Mortgage Corporation, 6,000 %, 1 ^{er} oct. 2054	1 310 USD	1 911	1 924
Florida Power & Light Company, obligations hypothécaires, premier rang, garanties, rachetables, 4,050 %, 1 ^{er} juin 2042	800 USD	801	970
Ford Motor Credit Company LLC, premier rang, non garanties, 4,867 %, 3 août 2027	250 EUR	361	402
Ford Motor Credit Company LLC, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 7,350 %, 4 nov. 2027	295 USD	402	440
Foundry JV Holdco LLC, premier rang, garanties, rachetables, 5,500 %, 25 janv. 2031	200 USD	286	292
Goldman Sachs Group, Inc., The, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, 3,125 %, 25 juill. 2029	101 GBP	173	174
GSK Consumer Healthcare Capital NL B.V., billets, premier rang, non garantis, rachetables, 3,375 %, 24 mars 2029	250 USD	313	344
HCA, Inc., billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,450 %, 1 ^{er} avr. 2031	878 USD	1 186	1 283
Home Depot Inc., The, billets, premier rang, non garantis, 5,875 %, 16 déc. 2036	200 USD	224	307
JPMorgan Chase & Co., billets, premier rang, non garantis, 5,400 %, 6 janv. 2042	250 USD	381	359
Kraft Heinz Foods Company, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, rachetables, 3,500 %, 15 mars 2029	370 EUR	542	586
Microchip Technology Incorporated, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,050 %, 15 mars 2029	188 USD	255	272
NiSource Inc., billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,350 %, 1 ^{er} avr. 2034	1 200 USD	1 602	1 732
Roche Holdings, Inc., série 144A, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 4,592 %, 9 sept. 2034	917 USD	1 243	1 291

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

Au 31 mars 2025 (Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
Stellantis Finance US Inc., série 144A, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,625 %, 12 janv. 2028	286 USD	374	416
Toyota Motor Credit Corporation, billets à moyen terme, premier rang, non garantis, 3,050 %, 22 mars 2027	385 USD	486	541
Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor, 1,375 %, 15 nov. 2040	246 USD	225	230
Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor, 3,625 %, 15 févr. 2044	960 USD	1 187	1 208
Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor, 3,000 %, 15 févr. 2048	1 007 USD	1 134	1 104
Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor, 2,875 %, 15 mai 2049	2 365 USD	3 147	2 509
Gouvernement des États-Unis, obligations du Trésor, 4,625 %, 15 févr. 2055	1 709 USD	2 463	2 475
Gouvernement des États-Unis, billets du Trésor, 4,000 %, 31 janv. 2029	4 123 USD	5 914	5 950
Gouvernement des États-Unis, billets du Trésor, 4,000 %, 15 févr. 2034	1 460 USD	2 073	2 073
Gouvernement des États-Unis, billets du Trésor, 4,375 %, 15 mai 2034	1 248 USD	1 786	1 820
UnitedHealth Group Incorporated, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 3,700 %, 15 mai 2027	270 USD	346	384
UnitedHealth Group Incorporated, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 4,900 %, 15 avr. 2031	779 USD	1 050	1 134
UnitedHealth Group Incorporated, billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,000 %, 15 avr. 2034	440 USD	589	630
WarnerMedia Holdings, Inc., billets, premier rang, non garantis, rachetables, 5,391 %, 15 mars 2062	538 USD	577	559
WarnerMedia Holdings, Inc., premier rang, non garantis, rachetables, 4,693 %, 17 mai 2033	540 EUR	797	819
Wells Fargo & Company, eurobillets à moyen terme, premier rang, non garantis, 2,500 %, 2 mai 2029	276 GBP	480	465
.....	47 644	48 686	
Total des obligations et débetures — 95,4 %	184 446	187 999	

	Nombre de parts	Coût ⁺ (\$)	Juste valeur (\$)
--	--------------------	---------------------------	-------------------------

PLACEMENTS DANS LE FONDS D'INVESTISSEMENT

Fonds à revenu fixe américain — 3,8 %

FINB BMO obligations de sociétés américaines de

qualité à moyen terme, parts cotées en CAD 396 000 | 7 144 | 7 429 |

Total des placements dans le fonds d'investissement — 3,8 %

Total du portefeuille de placements — 99,2 %

Gain total latent sur les contrats de change à terme — 0,2 %

Perte totale latente sur les contrats de change à terme — (0,4) %

Autres actifs, moins les passifs — 1,0 %

ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES — 100,0 %

⁺ Le cas échéant, les distributions considérées comme des remboursements de capital servent à réduire le prix de base rajusté des titres correspondants.

^{*} Le gestionnaire agit comme gestionnaire ou sous-conseiller du fonds.

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

Au 31 mars 2025 (Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

GAIN LATENT SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME

Date de règlement	Devise acquise	Position (en milliers)	Devise vendue	Position (en milliers)	Taux contractuel	Contrepartie	Notation**	Gain latent
11 avr. 25	CAD	900	KRW	(910 000)	0,0010	Barclays Bank PLC	A-1	12
24 avr. 25	CAD	147	EUR	(94)	1,5604	Westpac Banking Corporation	A-1+	0
24 avr. 25	CAD	220	SGD	(205)	1,0727	Lloyds Bank Corporate Markets plc	A-1	0
24 avr. 25	CAD	108	AUD	(119)	0,9069	Westpac Banking Corporation	A-1+	1
24 avr. 25	CAD	737	NZD	(888)	0,8292	Westpac Banking Corporation	A-1+	11
24 avr. 25	CAD	6 851	PLN	(18 417)	0,3720	Lloyds Bank Corporate Markets plc	A-1	21
24 avr. 25	CAD	26 086	EUR	(16 727)	1,5595	J.P. Morgan Securities Plc	A-1+	55
24 avr. 25	CAD	26 050	EUR	(16 696)	1,5602	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	67
24 avr. 25	CAD	7 368	AUD	(8 119)	0,9075	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	74
24 avr. 25	CAD	16 165	ZAR	(205 487)	0,0787	Lloyds Bank Corporate Markets plc	A-1	83
24 avr. 25	EUR	354	CAD	(550)	0,6441	HSBC Bank plc	A-1	1
24 avr. 25	EUR	1 638	CAD	(2 547)	0,6432	Lloyds Bank Corporate Markets plc	A-1	3
24 avr. 25	GBP	76	CAD	(139)	0,5448	Banque de Montréal***	A-1	2
24 avr. 25	GBP	4 856	CAD	(8 961)	0,5419	Westpac Banking Corporation	A-1+	55
24 avr. 25	JPY	8 348	CAD	(80)	104,8707	Westpac Banking Corporation	A-1+	1
24 avr. 25	USD	226	CAD	(322)	0,7007	HSBC Bank plc	A-1	2
24 avr. 25	USD	349	CAD	(498)	0,6998	Banque Royale du Canada	A-1+	3
Gain total latent sur les contrats de change à terme								391

PERTE LATENTE SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME

Date de règlement	Devise acquise	Position (en milliers)	Devise vendue	Position (en milliers)	Taux contractuel	Contrepartie	Notation**	Perte latente
11 avr. 25	CAD	13 214	CNY	(66 500)	0,1987	Banque de Montréal***	A-1	(107)
11 avr. 25	CAD	7 600	USD	(5 323)	1,4276	Lloyds Bank Corporate Markets plc	A-1	(57)
24 avr. 25	CAD	32 049	USD	(22 474)	1,4261	Lloyds Bank Corporate Markets plc	A-1	(255)
24 avr. 25	CAD	31 995	USD	(22 414)	1,4275	BNP Paribas SA	A-1	(223)
24 avr. 25	CAD	22 747	GBP	(12 301)	1,8493	Banque de Montréal***	A-1	(93)
24 avr. 25	CAD	4 452	USD	(3 122)	1,4263	Barclays Bank PLC	A-1	(35)
24 avr. 25	CAD	3 556	EUR	(2 306)	1,5423	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	(32)
24 avr. 25	CAD	6 324	JPY	(660 818)	0,0096	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	(24)
24 avr. 25	CAD	553	USD	(387)	1,4272	Banque de Montréal***	A-1	(4)
24 avr. 25	CAD	333	USD	(232)	1,4311	Lloyds Bank Corporate Markets plc	A-1	(2)
24 avr. 25	CAD	148	GBP	(80)	1,8504	Westpac Banking Corporation	A-1+	(1)
24 avr. 25	CAD	337	EUR	(217)	1,5530	Banque de Montréal***	A-1	(1)
24 avr. 25	CAD	380	USD	(265)	1,4323	HSBC Bank plc	A-1	(1)
24 avr. 25	CAD	725	CHF	(445)	1,6287	Banque de Montréal***	A-1	(0)
24 avr. 25	ZAR	4 233	CAD	(332)	12,7679	HSBC Bank plc	A-1	(0)
Perte totale latente sur les contrats de change à terme								(835)

** Notation de Standard & Poor's.

*** La contrepartie est membre du groupe du gestionnaire.

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

1. Le Fonds

Le BMO Fonds universel d'obligations (le « Fonds ») est un fonds commun de placement à capital variable constitué selon les lois de la province d'Ontario et régi par une déclaration de fiducie. La déclaration de fiducie a été modifiée le 23 octobre 2008 et le 3 novembre 2009 pour autoriser certains Fonds à offrir une structure à séries multiples. En plus des parts de série A existantes, certains Fonds sont autorisés à émettre des parts de série A (couverte), Conseiller, Conseiller (couverte), FNB, FNB active, T4, T5, T6, T8, M, F, F (couverte), F2, F4, F6, G, I, I (non couverte), N, NBA, O, R, S ou Classique. Chaque série est destinée à un type différent d'investisseurs et comporte des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Se reporter à la note 8 pour connaître les séries du Fonds, ainsi que les frais de gestion et les frais d'administration de chaque série.

BMO Investissements Inc. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds. Le gestionnaire est une filiale entièrement détenue par la Banque de Montréal. L'adresse du siège social du Fonds est le 100 King Street West, 43rd Floor, Toronto (Ontario), M5X 1A1.

L'état de la situation financière et les notes annexes du Fonds sont en date du 31 mars 2025 et du 30 septembre 2024, le cas échéant. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes portent sur les semestres clos le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024, sauf pour un Fonds établi au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information fournie a trait à la période allant de la date d'entrée en activité (indiquée à la note 8) au 31 mars de la période applicable. L'information financière relative à une série établie durant ces périodes est présentée depuis la date de lancement indiquée à la note 8 au 31 mars de la période applicable.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le conseil d'administration du gestionnaire le 8 mai 2025.

Ces états financiers doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels au 30 septembre 2024, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) (les « normes IFRS de comptabilité »).

2. Mode de préparation et de présentation

Ces états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité et à la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers (y compris des instruments financiers dérivés) mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations présentées dans les états financiers en introduisant de nouvelles prescriptions, qui comprennent de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux obligatoires dans l'état du résultat global et des indications plus pertinentes sur la manière d'organiser les informations. La norme IFRS 18 remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais une application anticipée est permise. Le gestionnaire est en train d'évaluer l'incidence de ces nouvelles exigences.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables Instruments financiers

Les instruments financiers englobent les actifs financiers et passifs financiers, notamment les actions et les titres de créance, les fonds d'investissement et les instruments dérivés. Ces placements font partie d'un groupe d'instruments financiers gérés conformément à la stratégie de placement du Fonds et évalués à la juste valeur.

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Un instrument financier est comptabilisé lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et est décomptabilisé lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie de l'instrument a expiré ou que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée par le Fonds. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les placements et dérivés sont

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

ensuite évalués à la JVRN, et toute variation de la juste valeur est constatée à l'état du résultat global à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente ».

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière.

Les parts rachetables en circulation du Fonds, qui sont des instruments remboursables au gré du porteur, ouvrent droit à une obligation contractuelle de distribution annuelle, par le Fonds, de tout revenu net et de gains en capital nets réalisés. Cette distribution annuelle peut être versée en espèces au gré du porteur de parts; l'option de rachat permanente n'est donc pas la seule obligation contractuelle relative aux parts rachetables. De plus, le Fonds a émis plusieurs séries de parts rachetables qui ont rang égal sans être identiques. Elles ne répondent donc pas aux critères de classement à titre de capitaux propres. Les obligations du Fonds relatives à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (« actif net ») sont donc classées à titre de passifs financiers et sont présentées à la valeur de rachat.

Coût des placements

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et il est déterminé selon la méthode du coût moyen, mais exclut les commissions et autres coûts de transactions du portefeuille, qui sont présentés séparément à l'état du résultat global. Les gains et les pertes réalisés à la cession sont calculés en fonction du coût des placements.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les cours de clôture des titres cotés en bourse sont considérés comme étant la juste valeur s'ils s'inscrivent dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Des processus sont en place pour évaluer quotidiennement la juste valeur des actions négociées dans les pays hors Amérique du Nord, pour éviter les cours périmés et pour tenir compte, entre autres, des événements importants intervenus après la clôture d'un marché étranger.

La juste valeur des obligations, des débentures, des titres adossés à des créances mobilières, des placements à court terme et des autres titres de créance correspond au dernier cours ou au cours de clôture, ou tout autre cours lorsque ce dernier se situe dans l'écart acheteur-vendeur.

Les parts de fonds communs de placement détenues à titre de placements sont évaluées à leur valeur liquidative à la date d'évaluation (la « date d'évaluation » correspond à chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto), car ces valeurs peuvent être obtenues plus aisément et plus régulièrement.

Le Fonds peut conclure, directement ou indirectement, des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture. La juste valeur des contrats de change à terme conclus par le Fonds correspond à l'écart entre la juste valeur du contrat à la date d'évaluation et sa valeur d'origine.

Pour les parts des séries A (couverte), Conseiller (couverte) et F (couverte) (les « séries couvertes »), le Fonds conclut des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change. Ces séries sont donc davantage protégées contre ce risque que les autres séries du Fonds sans toutefois l'être parfaitement.

Le Fonds peut prendre part à des opérations sur contrats d'option en achetant (positions acheteur) ou en vendant (positions vendeur) des contrats d'option d'achat ou de vente. Ces contrats présentent différents risques pour le Fonds – le risque pour les positions acheteur est limité à la prime versée à l'achat des contrats d'option, alors que le risque pour la position vendeur est potentiellement illimité jusqu'à ce qu'elle soit liquidée ou expirée.

La prime payée à l'achat d'une option est incluse dans les « Actifs dérivés » à l'état de la situation financière. Le contrat d'option est évalué à chaque date d'évaluation à un montant équivalent à la juste valeur de l'option qui aurait eu pour effet de liquider la position. La variation de l'écart entre la prime et la juste valeur est constatée à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

Lorsqu'une option achetée expire, le Fonds réalise une perte égale à la prime payée. Lorsqu'une option achetée est dénouée, le Fonds réalise un gain ou une perte équivalent à l'écart entre le produit et la prime payée. Lorsqu'une option d'achat achetée est levée, la prime payée est ajoutée au coût d'acquisition du titre

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

sous-jacent. Lorsqu'une option de vente achetée est levée, la prime payée est soustraite du produit de la vente du titre sous-jacent qui devait être vendu.

La prime reçue à la vente d'une option est incluse dans les « Passifs dérivés » à l'état de la situation financière.

Lorsqu'une option vendue expire, le Fonds réalise un gain égal à la prime reçue. Lorsqu'une option vendue est dénouée, le Fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre le coût auquel le contrat a été liquidé et la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat vendue est levée, la prime reçue est ajoutée au produit de la vente des placements sous-jacents pour déterminer le gain ou la perte réalisé. Lorsqu'une option de vente vendue est levée, la prime reçue est déduite du coût des placements sous-jacents que devait acheter le Fonds.

Le gain ou la perte que réalise le Fonds lorsqu'une option achetée ou vendue expire ou est dénouée est constaté à titre de « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global.

Les contrats à terme normalisés sont des ententes financières visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix fixé d'avance et à une date future prédéterminée. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui découlerait du dénouement de la position à la date d'évaluation. La variation de cette valeur à chaque date d'évaluation est constatée à titre de « Revenu (perte) sur les dérivés » à l'état du résultat global. Des bons du Trésor ou des liquidités sont détenus à titre de marge pour les contrats à terme normalisés.

Les contrats de swap sur défaillance sont des ententes visant le transfert du risque de crédit d'une partie, l'acheteur de la protection, à une autre partie, le vendeur de la protection. Le Fonds, à titre de vendeur de la protection, est tenu de payer la valeur notionnelle, ou tout autre montant convenu, à l'acheteur de la protection en cas de défaillance d'un tiers. En échange, le Fonds reçoit de la contrepartie une série de paiements périodiques pendant la durée du contrat, dans la mesure où aucune défaillance ne survient. Si aucune défaillance ne survient, le Fonds conserve la série de paiements et n'a aucune obligation de règlement.

Certains titres ou de la trésorerie peuvent être désignés comme garantie ou marge, selon les termes de l'entente, dans le but de fournir des actifs de valeur en cas de défaut, de faillite ou d'insolvabilité.

Le Fonds, à titre d'acheteur de la protection, reçoit du vendeur la valeur notionnelle ou le montant convenu en cas de défaillance d'un tiers. En échange, le Fonds verse à la contrepartie une série de paiements périodiques pendant la durée du contrat, dans la mesure où aucune défaillance ne survient.

Les contrats de swap sur défaillance sont évalués quotidiennement à la juste valeur selon les cotations obtenues auprès de sources indépendantes. Les primes versées ou reçues, le cas échéant, sont comptabilisées au poste « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global. Le montant net des paiements périodiques est comptabilisé quotidiennement et est constaté à titre de « Revenu (perte) sur les dérivés » à l'état du résultat global. Lorsque les contrats de swap sur défaillance expirent ou sont dénoués, les gains ou les pertes sont constatés à titre de « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global.

Les contrats de swap de taux d'intérêt sont des ententes conclues entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts fondés sur un montant nominal. Le montant net des paiements périodiques d'intérêts reçus ou versés aux termes de contrats de swap de taux d'intérêt est comptabilisé comme « Revenu (perte) sur les dérivés » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le Fonds conclut le contrat sont comptabilisés à titre de passif ou d'actif dans l'état de la situation financière. Lorsque le contrat est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou effectués au moment de la résiliation anticipée sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé » dans l'état du résultat global.

La valeur des swaps de taux d'intérêt est fondée sur les évaluations de sources indépendantes. La variation de la valeur est inscrite à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

Le Fonds conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt.

Les bons de souscription non cotés, le cas échéant, sont évalués en fonction d'un modèle d'établissement des cours prenant en compte des facteurs comme la valeur de marché du titre sous-jacent, le prix d'exercice et les conditions du bon de souscription.

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

Lorsque le cours d'un titre ne peut être obtenu, n'est pas fiable ou ne semble pas refléter la valeur actuelle, le gestionnaire peut déterminer une autre valeur qu'il considère comme juste et raisonnable ou recourir à une technique d'évaluation qui, dans toute la mesure du possible, utilise des données d'entrée et des hypothèses fondées sur des données de marché observables, notamment la volatilité, les titres comparables, la valeur liquidative (fonds négociés en bourse) et d'autres taux ou cours pertinents. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de flux de trésorerie actualisés, des modèles internes qui reposent sur des données observables ou des comparaisons avec des titres identiques en substance. Dans certains cas, le gestionnaire peut avoir recours à des modèles internes lorsque les données d'entrée ne sont pas des données de marché observables.

Le Fonds investit dans des titres à déterminer, dont il peut prendre livraison ou non à l'échéance, afin d'avoir accès aux titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) sous-jacents. Les titres à déterminer sont généralement vendus d'un à trois mois avant l'émission, soit avant la désignation des portefeuilles de titres hypothécaires sous-jacents. Cependant, les modalités de paiement des intérêts sont fixées à l'avance. Les portefeuilles de titres hypothécaires sous-jacents sont déterminés peu avant le règlement et doivent respecter certains paramètres. Par conséquent, la date d'échéance des titres à déterminer est inconnue à la fin de l'exercice. Des pertes peuvent découler de la variation de la valeur des titres sous-jacents, du défaut de la contrepartie d'exécuter le contrat ou du défaut de l'émetteur d'émettre les TACH pour des raisons politiques, économiques ou autres. Les titres à déterminer sont évalués à la juste valeur selon les évaluations de sources indépendantes. Tout gain ou perte découlant de la vente d'un titre à déterminer avant que ne soient livrés les TACH sous-jacents est constaté à titre de « Gain (perte) net réalisé » et tout gain ou perte latent découlant de la variation de la juste valeur d'un titre à déterminer détenu est constaté à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » dans l'état du résultat global.

Le Fonds peut conclure des engagements de prêts de placement dont une partie ou la totalité pourrait ne pas être financée à la date de présentation de l'information financière. Les engagements de prêts non financés constituent des obligations contractuelles de financement que le Fonds peut être tenu de réaliser à la demande de l'emprunteur. La tranche financée d'un engagement de prêt est inscrite à l'inventaire du

portefeuille. D'autres informations sur les engagements de prêts non financés se trouvent à la note 8, le cas échéant.

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse et des dépôts bancaires, y compris les acceptations bancaires et les dépôts à vue. La valeur comptable de la trésorerie correspond approximativement à la juste valeur de par sa nature à court terme.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent généralement les montants à recevoir pour la vente de placements, les souscriptions à recevoir, les intérêts à recevoir, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir des fiducies de placement, les achats de placements à payer, les rachats à payer, les distributions à verser et les charges à payer. Ces actifs financiers et passifs financiers sont, par nature, à court terme et sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur.

Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Une filiale est une entité dont le Fonds détient le contrôle parce qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables sur son investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Le gestionnaire a déterminé que le Fonds est une entité d'investissement et, à ce titre, il comptabilise les filiales, le cas échéant, à la juste valeur. Une coentreprise est une entité établie en vertu d'un accord par lequel le Fonds exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Une entreprise associée est une entité pour laquelle le Fonds exerce une influence notable sur les décisions liées à l'exploitation, à l'investissement et au financement (le Fonds détient entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote de l'entité). Toutes ces entités, le cas échéant, ont été classées comme étant à la JVRN.

Entités structurées non consolidées

Le gestionnaire a déterminé que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds peut investir constituent des entités structurées non consolidées, puisque les décisions prises à l'égard de ces titres ne découlent pas d'un droit de vote ou d'un autre droit similaire qu'il pourrait détenir. De façon similaire, les placements dans des instruments titrisés et des titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires sont aussi considérés comme des intérêts dans des entités structurées non consolidées.

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents dont les objectifs de placement consistent à générer un revenu à court et à long terme, ainsi qu'une plus-value du capital. Ces fonds peuvent recourir à l'effet de levier d'une manière conforme à leur objectif de placement et aux exigences des autorités en valeurs mobilières canadiennes. Ils financent leurs activités par l'émission de parts rachetables pouvant être rachetées à la demande du porteur et conférant à celui-ci une quote-part dans l'actif net du fonds. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents au cours des périodes est constatée à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, notamment de prêts hypothécaires accordés par des organismes d'épargne et de crédit, des banques de crédit hypothécaire, des banques commerciales et d'autres institutions. Les titres adossés à des créances mobilières sont créés à partir de divers types d'actifs, dont des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur la valeur nette du bien foncier et des prêts aux étudiants.

Le Fonds ne fournit ni ne s'est engagé à fournir aucun autre soutien financier important ni autre soutien à ces entités structurées non consolidées autre que ses placements dans ces dernières.

D'autres informations sur les intérêts du Fonds dans des entités structurées non consolidées, le cas échéant, se trouvent à la note 8.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés sur la base du solde net ou brut à l'état de la situation financière, selon l'intention et l'obligation juridique de compenser des positions opposées sur des instruments détenus auprès des mêmes contreparties. Les montants qui font l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière découlent de transactions à l'égard desquelles le Fonds a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et l'intention de procéder au règlement des positions sur la base du solde net. Les montants non compensés dans l'état de la situation financière découlent de positions pour lesquelles il n'y a aucun droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation, ou il y a un droit de compensation seulement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite ou lorsque le Fonds n'a pas

l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net. Se reporter à la note 8 pour plus de renseignements.

Constatation des revenus

Les revenus de dividendes et les distributions provenant des fiducies de placement sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement.

Les revenus d'intérêts provenant des placements portant intérêt sont constatés à l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts à recevoir présentés à l'état de la situation financière sont comptabilisés en fonction des taux d'intérêt nominaux des placements portant intérêt.

L'intérêt sur les obligations indexées à l'inflation est fonction de la valeur nominale corrigée de l'inflation. Le rajustement de la valeur nominale est constaté dans les revenus d'intérêts à l'état du résultat global. Si les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance, le Fonds reçoit, en plus des intérêts, un dernier versement correspondant à la somme de la valeur nominale de l'obligation et de la compensation au titre de l'inflation qui s'est accumulée depuis la date d'émission de l'obligation. Les intérêts sont comptabilisés à chaque date d'évaluation en fonction de la valeur nominale corrigée de l'inflation et sont constatés à titre de « Revenus d'intérêts » à l'état du résultat global.

Conversion de devises

La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle du Fonds, au cours de change en vigueur à la clôture de la période. Les achats et ventes de placements, ainsi que les revenus et charges, sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions correspondantes. Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les opérations de placement sont comptabilisés respectivement aux postes « Gain (perte) net réalisé » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente » dans l'état du résultat global. Les gains (pertes) de change réalisés et latents se rapportant à la trésorerie, aux créances et aux dettes, s'il y a lieu, figurent au poste « Gain (perte) de change » à l'état du résultat global.

Prêt de titres

Un Fonds peut s'engager dans des opérations de prêt de titres aux termes d'un contrat conclu avec State Street Bank and Trust Company et/ou Securities Finance Trust Company (l'« agent chargé du prêt de titres »). La valeur de marché globale de tous les titres prêtés par le

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

Fonds ne peut pas excéder 50 % de sa valeur liquidative. Le Fonds reçoit une garantie dont la valeur doit correspondre à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est généralement constituée d'obligations ou de garanties du gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, du gouvernement des États-Unis ou d'un de ses organismes, mais peut aussi comprendre des obligations d'autres gouvernements pourvu que leur notation soit adéquate. De plus, dans le cadre du programme, l'agent chargé du prêt de titres et les parties liées au dépositaire du Fonds indemnisent entièrement ce dernier advenant le défaut d'un emprunteur.

Pour les Fonds participant au programme, la valeur globale des titres prêtés et de la garantie détenue au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, ainsi que l'information sur le revenu du Fonds tiré du prêt de titres sont indiquées à la note 8, le cas échéant.

Les revenus provenant du prêt de titres, le cas échéant, sont inclus dans l'état du résultat global et constatés en résultat lorsqu'ils sont gagnés. La répartition du revenu tiré du prêt de titres est présentée à la note 8, le cas échéant.

Pénalité pour négociation à court terme

Pour décourager les opérations de négociation excessives, le Fonds peut, à la seule discrétion du gestionnaire, imposer une pénalité pour négociation à court terme. Cette pénalité est versée directement au Fonds et est constatée à titre de « Pénalité pour négociation à court terme » à l'état du résultat global.

Augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'« Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » d'une série, qui figure à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de cette série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période. Se reporter à la note 8 pour plus de renseignements.

Impôts

Le Fonds répond à la définition de fiducie d'investissement à participation unitaire et peut répondre à la définition de fonds commun de placement constitué en fiducie en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du revenu net imposable du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés pour chaque année d'imposition sont versées aux porteurs de parts, de manière à ce que le Fonds n'ait

aucun impôt à payer. Le gestionnaire a donc déterminé, en substance, que le Fonds n'était pas imposable. Il ne comptabilise donc aucun impôt à l'état du résultat global ni ne constate d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Certains pays peuvent assujettir le Fonds à des impôts sur les revenus de placement et les gains en capital étrangers. Ces impôts peuvent être retenus à la source ou estimés au moyen de la méthode la plus vraisemblable d'évaluation d'un passif d'impôts incertain aux fins de l'impôt étranger sur les gains en capital. Ces revenus et ces gains en capital sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts étrangers s'y rattachant, ou l'impôt estimé sur les gains en capital, sont présentées dans l'état du résultat global et le passif d'impôt est inclus dans les passifs à payer à l'état de la situation financière. L'estimation pourrait différer considérablement de l'impôt à payer dans le pays étranger.

La répartition du revenu, des dividendes, des gains en capital et du remboursement de capital au titre de distributions se fonde sur les estimations du gestionnaire établies au 31 mars de la période indiquée, le cas échéant, soit la fin de la période intermédiaire du Fonds. Toutefois, la répartition réelle des distributions est déterminée en décembre, soit à la fin de l'année d'imposition du Fonds. Par conséquent, cette répartition réelle du revenu, des dividendes, des gains en capital et du remboursement de capital peut être différente de ces estimations.

4. Jugements et estimations comptables critiques

La préparation d'états financiers nécessite d'appliquer les méthodes comptables du Fonds avec jugement et de faire des estimations et des hypothèses en ce qui a trait à l'avenir. Les sections suivantes présentent les jugements et les estimations comptables les plus importants établis par le gestionnaire lors de la préparation des états financiers du Fonds.

Jugements comptables :

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les porteurs de parts du Fonds sont principalement des résidents canadiens, et les souscriptions et les rachats de parts rachetables sont libellés en dollars canadiens. Le Fonds investit dans des titres libellés en dollars canadiens et américains, et dans d'autres devises, le cas échéant. Le rendement du Fonds est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire considère le dollar canadien comme la monnaie qui représente le plus adéquatement les effets économiques des transactions, de la conjoncture et des événements

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

sous-jacents. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds.

Classement et évaluation du portefeuille de placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu d'évaluer le modèle économique que suit le Fonds pour la gestion de ses instruments financiers. Le gestionnaire est aussi tenu de poser des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique du Fonds, notamment en ce qui a trait à la gestion de l'ensemble des actifs et passifs financiers et à la méthode d'évaluation de la performance à la juste valeur. Il estime que la comptabilisation à la JVRN conformément à IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour le portefeuille de placements du Fonds. La perception du capital et des intérêts est secondaire au modèle économique du Fonds.

Estimations comptables :

Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le gestionnaire a établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien contrôlées, sont revues indépendamment et sont appliquées de façon uniforme d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs du Fonds sont réputées appropriées à la date de présentation de l'information financière.

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La note 3 présente les méthodes utilisées pour établir les estimations ayant servi à déterminer la juste valeur.

5. Parts et transactions sur parts

Les parts rachetables du Fonds sont classées à titre de passifs financiers. Ces parts sont sans valeur nominale et ouvrent droit à des distributions, le cas échéant, et, au moment du rachat, au remboursement d'une tranche proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds est tenu de verser des distributions dont le montant doit être suffisant pour qu'il n'ait aucun impôt à payer sur les gains en capital réalisés, les dividendes et les intérêts. À moins d'indication contraire à la note 8, le Fonds n'a aucune restriction ni condition précise en matière de capital pour les souscriptions et rachats de parts. Les opérations pertinentes liées aux parts rachetables figurent dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Conformément à ses objectif et stratégies de placement, et aux pratiques de gestion des risques décrites à la note 7, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans les titres appropriés, tout en maintenant un niveau suffisant de liquidités pour répondre aux besoins de rachat. Ces liquidités sont augmentées par des emprunts à court terme ou la vente de placements, le cas échéant.

Les parts rachetables du Fonds sont offertes en tout temps et peuvent être achetées ou rachetées à la valeur liquidative par part de la série concernée à toute date d'évaluation. Aux fins de souscription ou de rachat, la valeur liquidative par part d'une série est calculée en divisant la valeur liquidative du Fonds attribuable à la série, soit la juste valeur totale de l'actif attribuable à la série moins le passif attribuable à cette série, par le nombre total de parts de la série en circulation à chaque date d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, aux fins de traitement des transactions sur parts. L'actif net est déterminé conformément aux normes IFRS de comptabilité et peut différer de la valeur liquidative du Fonds. Si tel est le cas, un rapprochement est présenté à la note 8.

Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série. Les autres charges, les revenus, les gains et pertes réalisés et latents sur les opérations de placement sont attribués proportionnellement à chaque série en fonction de sa valeur liquidative relative. Le gain et la perte de certains contrats de change à terme des séries couvertes est réparti uniquement entre les séries couvertes.

Parts de série FNB

Tout jour de bourse, un courtier ou un courtier de FNB désigné peut passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple intégral d'un nombre prescrit de parts de série FNB du Fonds, de la manière permise par le gestionnaire.

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le Fonds émet ou rachète les parts de série FNB au courtier ou au courtier de FNB désigné au plus tard le troisième jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, dans le cas d'un fonds qui investit une partie de son portefeuille dans des titres T+3; au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une partie de son portefeuille dans des titres T+3, ou dans un délai plus court que peut fixer le gestionnaire en réponse à des modifications apportées

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents.

Pour chaque nombre prescrit de parts de série FNB émises ou rachetées, un courtier ou un courtier de FNB désigné doit remettre ou recevoir un paiement composé :

- d'un panier de titres pertinents et d'une somme au comptant suffisante pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative des parts de série FNB souscrites/rachetées;
- d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative des parts de série FNB souscrites/rachetées;
- selon ce que détermine le gestionnaire, d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant suffisante pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative des parts de série FNB souscrites/rachetées.

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts de série FNB peuvent demander le rachat de leurs parts de série FNB contre une somme au comptant ou échanger un nombre de parts de série FNB contre un panier de titres et une somme au comptant. Si le porteur demande le rachat contre une somme au comptant, les parts seront rachetées à un prix de rachat par part de série FNB correspondant au montant le moins élevé entre i) 95 % du cours de clôture des parts de série FNB à la TSX à la date de prise d'effet du rachat, ou ii) la valeur liquidative par part de série FNB à la date de prise d'effet du rachat. Si le porteur demande l'échange d'un nombre de parts de série FNB contre des paniers de titres, le prix d'échange est égal à la valeur liquidative des parts de série FNB à la date d'effet de la demande d'échange; le porteur reçoit alors les paniers de titres et une somme au comptant.

Les porteurs de parts de série FNB qui demandent le rachat de leurs parts avant la date de clôture des registres relative à une distribution n'ont pas le droit de recevoir la distribution en question.

6. Opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion courante du Fonds et de ses placements, conformément à l'acte constitutif du Fonds. Il surveille et évalue le rendement du Fonds, lui fournit du personnel de gestion clé, rémunère les services de gestion de portefeuille des conseillers en placement et assure tous les services d'administration requis.

Les frais de gestion de la série FNB comprennent des frais d'administration et d'autres frais d'exploitation, autres que les frais du Fonds.

En contrepartie de ses services, il a droit à des frais qui lui sont payés mensuellement et qui sont calculés quotidiennement aux taux annuels maximaux indiqués à la note 8.

b) Frais d'administration fixes

Le gestionnaire paie certains frais d'exploitation de chaque Fonds, à l'exception du BMO Portefeuille de revenu Ascension, du BMO Portefeuille conservateur Ascension, du BMO Portefeuille équilibré Ascension, du BMO Portefeuille croissance Ascension, du BMO Portefeuille actions de croissance Ascension, du BMO Portefeuille équilibré FondSélect (série NBA seulement), du BMO Portefeuille croissance FondSélect (série NBA seulement), du BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect (série NBA seulement), du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes, du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés, du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés, du BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables, du BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique, du BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique, du BMO Fonds leadership féminin, du BMO Fonds valeur internationale, du BMO Fonds japonais, du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés, du BMO Fonds concentré d'actions mondiales, du BMO Fonds d'obligations mixtes, du BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles, du BMO Fonds américain à petite capitalisation, du BMO Fonds d'actions multi-factorielles, du BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes, du BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines, du BMO Fonds concentré d'actions américaines et du BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité (« séries à charges d'exploitation variables »), notamment, les honoraires et frais d'audit et juridiques, la rémunération du dépositaire et de l'agent des transferts, les coûts attribuables aux émissions, aux rachats et aux changements de titres, dont les coûts liés au système de tenue des registres des porteurs de titres, la préparation et la publication des prospectus, des rapports financiers, d'autres types de rapports, et des relevés et autres communications aux porteurs de titres, les frais de comptabilité et d'évaluation du fonds, les frais de dépôt, y compris ceux engagés par le

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

gestionnaire (collectivement, les « frais d'administration »). En contrepartie, le Fonds paie des frais d'administration fixes au gestionnaire. Les frais d'administration fixes sont calculés quotidiennement selon un pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la note 8 pour connaître le taux des frais d'administration fixes imputés au Fonds, le cas échéant.

c) Charges du Fonds

Certaines charges d'exploitation (les « charges du Fonds ») sont aussi payées directement par le Fonds et comprennent les frais de préparation et de publication de l'aperçu du Fonds, les frais d'intérêts et autres frais d'emprunt, tous les coûts raisonnables associés à la conformité au Règlement 81-107, y compris la rémunération et les dépenses des membres du comité d'examen indépendant (CEI) du Fonds et celles de tout conseiller juridique indépendant ou d'autres conseillers employés par le CEI, les coûts des programmes d'orientation et de formation continue des membres du CEI et les coûts et dépenses associés aux réunions du CEI; les taxes et impôts auxquels le Fonds est ou pourrait être assujéti, et les coûts associés à la conformité aux nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires introduites après le 1^{er} décembre 2007.

Le gestionnaire peut, pour certaines années et dans certains cas, choisir de prendre en charge une partie des frais de gestion, des frais d'administration fixes ou certains frais précis du Fonds ou d'une série du Fonds. Cette prise en charge est réexaminée périodiquement par le gestionnaire qui peut y mettre fin à sa discrétion, sans préavis aux porteurs de parts.

d) Frais d'administration variables

Les séries à charges d'exploitation variables assument directement toutes ces charges, notamment les frais d'administration et les charges du Fonds.

e) Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille

Le Fonds peut exécuter des opérations avec BMO Nesbitt Burns Inc., membre du groupe du gestionnaire, ou par l'entremise de celui-ci, dans le cadre d'ententes de courtage standard et aux prix du marché. Les frais sont inclus dans le poste « Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille » à l'état du résultat global. Se reporter à la note 8 pour connaître les frais relatifs aux parties liées imputés au Fonds pendant les périodes closes les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, le cas échéant.

f) Mise de fonds initiale

À l'établissement d'un nouveau fonds, le gestionnaire fait une mise de fonds initiale. Selon les politiques des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, un investisseur initial ne peut demander le rachat de ses placements tant qu'un montant additionnel de 500 \$ n'a pas été reçu d'autres investisseurs relativement à la même catégorie de parts. Se reporter à la note 8 pour connaître les placements en parts du Fonds que le gestionnaire détenait au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, le cas échéant.

g) Autres opérations avec des parties liées

De temps à autre, le gestionnaire peut conclure, au nom du Fonds, des transactions ou des accords avec ou mettant en cause des filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal ou certaines autres personnes ou sociétés apparentées ou liées au gestionnaire du Fonds. Il peut s'agir notamment de transactions ou d'accords avec, ou qui mettent en cause, des filiales et des membres du groupe de la Banque de Montréal, BMO Investissements Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., BMO Asset Management Corp., BMO Gestion privée de placements inc., BMO Gestion d'actifs inc., BMO Ligne d'action Inc., la Société de fiducie BMO, BMO Capital Markets Corp. ou d'autres fonds d'investissement offerts par la Banque de Montréal, et qui peuvent porter sur l'achat ou la vente de titres en portefeuille par l'entremise ou auprès de filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal, l'achat ou la vente de titres émis ou garantis par des filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal, l'achat ou le rachat de parts ou d'actions d'autres fonds d'investissement de la Banque de Montréal ou la prestation de services au gestionnaire.

7. Risques liés aux instruments financiers

En raison de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de marché), le risque de crédit et le risque de liquidité. Dans le tableau relatif à la concentration, les titres sont classés selon la catégorie d'actif, la région géographique et le segment de marché. Le processus de gestion des risques du Fonds décrit les moyens utilisés pour assurer la conformité aux directives en matière de placement.

Le gestionnaire gère les effets potentiels de ces risques financiers sur le rendement du Fonds en employant et en supervisant des gestionnaires de portefeuille professionnels et expérimentés qui surveillent régulièrement les positions du Fonds et l'évolution du

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

marché, et qui assurent la diversification des portefeuilles de placements dans les limites des directives de placement.

Lorsque le Fonds investit dans d'autres fonds d'investissement, il peut être indirectement exposé aux risques financiers de ce ou ces fonds sous-jacents, selon leurs objectifs de placement et le type de titres qu'ils détiennent. La décision d'acheter ou de vendre un fonds sous-jacent est fondée sur les directives de placement et les positions, plutôt que sur le risque inhérent aux fonds sous-jacents.

a) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations des cours de change. Les placements sur les marchés étrangers sont exposés au risque de change, car les prix libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds au moment de l'établissement de la juste valeur. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture pour réduire son exposition au risque de change ou pour s'exposer à des devises. Selon IFRS 7, l'exposition au risque de change découlant des actifs et passifs non monétaires est une composante du risque de prix et non du risque de change. Toutefois, le gestionnaire surveille le risque lié à tous les actifs et passifs financiers libellés en devises. L'exposition du Fonds au risque de change, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements du Fonds portant intérêt fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt du fait de ses placements dans des titres de créance (comme les obligations, les titres du marché monétaire, les placements à court terme et les débentures) et dans des instruments dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. Les autres actifs et passifs sont par nature à court terme ou ne portent pas intérêt. L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

c) Autre risque de marché

L'autre risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que

ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché. Les autres actifs et passifs sont des éléments monétaires à court terme par nature et ne sont donc pas soumis à l'autre risque de marché. L'exposition du Fonds à l'autre risque de marché, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

d) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir si l'émetteur d'un titre ou la contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations financières. La juste valeur des titres de créance prend en compte la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit pour les instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent du Fonds sur les obligations contractuelles conclues avec la contrepartie à la date de présentation de l'information financière. L'exposition au risque de crédit des autres actifs correspond à leur valeur comptable. L'exposition du Fonds au risque de crédit, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres avec des contreparties autorisées. La notation de chaque contrepartie est indiquée à la note 8 et la valeur de marché de la garantie détenue par le Fonds doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, comme il est indiqué à la note 8, s'il y a lieu.

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Fonds se trouve principalement dans les rachats de parts quotidiens en trésorerie et dans les autres passifs. Le Fonds investit principalement dans des titres négociés sur des marchés actifs et cessibles facilement. En outre, il conserve suffisamment de positions en trésorerie pour maintenir son niveau de liquidité. Le Fonds peut, de temps à autre, conclure des contrats de dérivés négociés hors cote ou investir dans des titres non cotés, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et peuvent être non liquides. Les titres pour lesquels une cotation n'a pu être obtenue et qui peuvent être non liquides sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille. Le gestionnaire surveille la proportion de titres non liquides par rapport à la valeur liquidative du Fonds afin de s'assurer que cette proportion ne dépasse pas le

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

plafond réglementaire et qu'elle n'a aucune incidence importante sur la liquidité nécessaire pour faire face aux obligations financières du Fonds.

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)
31 mars 2025

8. Information spécifique au Fonds

a) Information sur le Fonds et les séries, et évolution des parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts dans chacune des séries A, Conseiller, F, I et Classique, lesquelles sont rachetables au gré des porteurs de parts.

Série	Date de lancement
Parts de série A	6 mai 1993
Parts de série Conseiller	29 mai 2012
Parts de série F	24 octobre 2008
Parts de série I	9 mai 2008
Parts de série Classique	29 mai 2012

Les parts de série A sont offertes sans frais d'acquisition et peuvent être achetées par tous les investisseurs.

Les parts de série Conseiller sont offertes à tous les investisseurs par l'entremise de courtiers inscrits.

Les parts de série F peuvent être achetées par les investisseurs ayant souscrit un programme intégré ou un compte à frais fixes offert par un courtier, aux termes duquel les investisseurs paient au gestionnaire des frais annuels en fonction de la valeur des actifs, plutôt que des commissions sur chaque transaction.

Les parts de série I sont offertes uniquement aux investisseurs institutionnels et à d'autres fonds d'investissement, sur décision du gestionnaire à l'occasion et au cas par cas. Ces investisseurs ont conclu une entente avec le gestionnaire. Aucuns frais de gestion ni aucuns frais d'administration fixes ne sont imputés au Fonds à l'égard de ces parts dans la mesure où chaque investisseur ou courtier négocie des frais distincts avec le gestionnaire.

Les parts de série Classique ont été établies uniquement aux fins d'une fusion de Fonds et ne sont pas offertes sur le marché. Depuis la fermeture des bureaux le 16 août 2024, les parts de série Classique ne sont plus offertes.

Le nombre de parts émises et en circulation de chaque série est présenté dans le tableau ci-après.

Périodes closes les (en milliers de parts)	31 mars 2025	31 mars 2024
Parts de série A		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	13 504	13 611
Émises	563	622
Émises au réinvestissement de distributions	184	198
Rachetées durant la période	(2 513)	(1 192)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	11 738	13 239
Parts de série Conseiller		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	504	565
Émises	20	5
Émises au réinvestissement de distributions	7	8
Rachetées durant la période	(51)	(86)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	480	492
Parts de série F		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	1 692	1 971
Émises	1 272	410
Émises au réinvestissement de distributions	28	29
Rachetées durant la période	(765)	(404)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	2 227	2 006
Parts de série I		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	9 803	8 902
Émises	293	700
Émises au réinvestissement de distributions	103	175
Rachetées durant la période	(1 904)	(401)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	8 295	9 376
Parts de série Classique		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	—	43
Émises au réinvestissement de distributions	—	0
Rachetées durant la période	—	(0)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	—	43

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

b) Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net

Au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative par part du Fonds et son actif net par part calculé conformément aux normes IFRS de comptabilité.

c) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, se calcule comme suit :

Périodes closes les	31 mars 2025	31 mars 2024
Parts de série A		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1 664)	4 899
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	12 558	13 433
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	(0,13)	0,36
Parts de série Conseiller		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(57)	175
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	495	524
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	(0,11)	0,34
Parts de série F		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(179)	965
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	2 069	1 986
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	(0,09)	0,49

Périodes closes les	31 mars 2025	31 mars 2024
Parts de série I		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(880)	4 744
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	9 011	9 067
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	(0,10)	0,52

Parts de série Classique

Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	—	19
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	—	43
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	—	0,42

d) Impôts sur le revenu

À la fin de l'année d'imposition terminée le 15 décembre 2024, les pertes en capital et autres qu'en capital dont disposait le Fonds à des fins fiscales s'établissaient comme suit :

		Pertes autres qu'en capital échéant en		
Total des pertes en capital (\$)	Total des pertes autres qu'en capital (\$)	2030 (\$)	2031 (\$)	2032 et par la suite (\$)
15 181	—	—	—	—

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)
31 mars 2025

e) Opérations avec des parties liées

Frais de gestion et frais d'administration

Le gestionnaire touche des frais payables mensuellement et calculés aux taux annuels maximaux présentés dans le tableau ci-après :

Série	Frais de gestion (%)	Frais d'administration fixes (%)
Parts de série A	1,750	0,300
Parts de série Conseiller	1,750	0,300
Parts de série F	0,450	0,300
Parts de série I	*	
Parts de série Classique	1,100	0,300

* Négociés et payés directement par chaque investisseur de la série I au gestionnaire.

Les frais de gestion à payer au gestionnaire sont comptabilisés au poste « Charges à payer » dans l'état de la situation financière et s'établissaient à 95 \$ au 31 mars 2025 (106 \$ au 30 septembre 2024).

Les frais d'administration fixes à payer au gestionnaire sont comptabilisés au poste « Charges à payer » dans l'état de la situation financière et s'établissaient à 33 \$ au 31 mars 2025 (35 \$ au 30 septembre 2024).

Charges

Le gestionnaire paie les frais d'administration et les charges d'exploitation liés aux parts de série I.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

Aucune commission de courtage n'a été imputée au Fonds au cours des périodes closes les 31 mars 2025 et 31 mars 2024.

Parts détenues par le gestionnaire

Le gestionnaire détenait les parts suivantes du Fonds :

Au 31 mars 2025

Série	Nombre de parts	Valeur des parts (\$)
Parts de série I	15	0

Au 30 sept. 2024

Série	Nombre de parts	Valeur des parts (\$)
Parts de série I	15	0

Placements détenus par des membres du groupe

Au 31 mars 2025, 2,4 % (4,4 % au 30 septembre 2024) de l'actif net était détenu par des membres du groupe du Fonds.

f) Risques liés aux instruments financiers

Le Fonds a comme objectif de produire un revenu d'intérêts élevé et d'offrir un potentiel de croissance de la valeur du placement. Le Fonds investit surtout dans des obligations et des débentures ayant une échéance de plus de un an émises par des gouvernements et des sociétés du monde entier et par des organismes supranationaux comme la Banque mondiale.

Aucun changement ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Fonds n'a eu lieu au cours de la période.

Risque de change

L'exposition directe du Fonds au risque de change est résumée dans les tableaux ci-après. Les montants présentés sont fonction de la valeur comptable des actifs monétaires et non monétaires (y compris les dérivés et le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

Au 31 mars 2025

Devise	Trésorerie et autres créances et dettes courantes (\$)	Placements (monétaires et non monétaires) (\$)	Contrats de change à terme (\$)	Position nette en devises (\$)	% de l'actif net
Dollar					
australien	49	7 366	(7 401)	14	0,0
Renminbi (yuan) chinois (sur le territoire)	132	12 293	(13 321)	(896)	(0,5)
Euro	1 284	52 273	(52 986)	571	0,3
Yen	11	6 310	(6 267)	54	0,0
Peso mexicain	0	—	—	0	0,0
Dollar néo-zélandais	9	722	(726)	5	0,0
Couronne norvégienne	0	—	—	0	0,0
Zloty polonais	—	6 673	(6 830)	(157)	(0,1)
Livre sterling	220	13 612	(13 832)	0	0,0
Dollar de Singapour	1	218	(220)	(1)	(0,0)
Rand sud-africain	—	15 962	(15 750)	212	0,1
Won sud-coréen	10	901	(888)	23	0,0
Couronne suédoise	0	—	—	0	0,0
Franc suisse	10	731	(725)	16	0,0
Dollar américain	(1 385)	70 938	(77 114)	(7 561)	(3,8)
Total	341	187 999	(196 060)	(7 720)	(4,0)

Au 30 sept. 2024

Devise	Trésorerie et autres créances et dettes courantes (\$)	Placements (monétaires et non monétaires) (\$)	Contrats de change à terme (\$)	Position nette en devises (\$)	% de l'actif net
Dollar					
australien	92	9 581	(9 772)	(99)	(0,0)
Renminbi (yuan) chinois (sur le territoire)	284	11 162	(11 502)	(56)	(0,0)
Euro	2 447	64 287	(64 697)	2 037	0,9
Yen	4	4 689	(4 702)	(9)	(0,0)
Peso mexicain	71	2 590	(2 575)	86	0,0
Dollar néo-zélandais	10	752	(763)	(1)	(0,0)
Couronne norvégienne	0	—	—	0	0,0
Zloty polonais	—	2 118	(2 168)	(50)	(0,0)
Livre sterling	141	10 038	(10 198)	(19)	(0,0)
Dollar de Singapour	1	216	(221)	(4)	(0,0)
Rand sud-africain	(1 019)	18 989	(19 083)	(1 113)	(0,5)
Won sud-coréen	11	945	(923)	33	0,0
Couronne suédoise	0	—	—	0	0,0
Franc suisse	8	715	(717)	6	0,0
Livre turque	—	—	1 046	1 046	0,5
Dollar américain	330	92 572	(93 352)	(450)	(0,2)
Total	2 380	218 654	(219 627)	1 407	0,7

Au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait pu diminuer ou augmenter, le cas échéant, d'environ 386 \$ (70 \$ au 30 septembre 2024). Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, le Fonds pouvait être indirectement exposé au risque de change si le fonds sous-jacent avait investi dans des instruments financiers libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle du Fonds.

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)
31 mars 2025

Risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant présente l'exposition directe du Fonds au risque de taux d'intérêt selon le terme à courir.

	Exposition aux taux d'intérêt au 31 mars 2025	Exposition aux taux d'intérêt au 30 sept. 2024
Nombre d'années		
Moins de un an	6 051	4 576
De un à trois ans	15 039	17 513
De trois à cinq ans	19 720	51 326
De cinq à dix ans	99 775	98 696
Plus de dix ans	47 414	46 543
Total	187 999	218 654

Au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, la courbe des taux évoluant en parallèle et toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 13 342 \$ (12 966 \$ au 30 septembre 2024). La sensibilité du Fonds aux taux d'intérêt a été évaluée selon la duration pondérée du portefeuille. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, le Fonds pouvait être indirectement exposé au risque de taux d'intérêt si le fonds sous-jacent avait investi dans des instruments financiers portant intérêt.

Autre risque de marché

Au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, le Fonds était peu exposé à l'autre risque de marché, car il était pleinement investi dans des titres à revenu fixe.

Risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition directe du Fonds au risque de crédit selon les notations.

	% de l'actif net aux	
	31 mars 2025	30 sept. 2024
Notation		
AAA	31,8	36,0
AA	16,7	23,9
A	22,5	18,7
BBB	20,6	15,6
BB	—	2,2
CCC	—	0,1
Inférieure à CCC	0,1	—
Non noté	3,9	—
Total	95,6	96,5

Au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, le Fonds pouvait être indirectement exposé au risque de crédit si le fonds sous-jacent avait investi dans des instruments de créance, des titres privilégiés et des dérivés.

Prêt de titres

Une partie de l'actif du Fonds était consacrée à des opérations de prêt de titres au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, comme suit :

	Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie de prêt (\$)
31 mars 2025	3 146	3 705
30 sept. 2024	975	1 053

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le montant brut généré par les opérations de prêt de titres et le revenu tiré de ces opérations pour les périodes closes le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024 :

Périodes closes les	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Montant	% du revenu brut tiré du prêt de titres	Montant	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	5	100,0	2	100,0
Retenues d'impôts	—	—	—	—
	5	100,0	2	100,0
Paiement aux agents chargés du prêt de titres	1	24,9	0	25,0
Revenu net tiré du prêt de titres	4	75,1	2	75,0

Risque de concentration

Le risque de concentration du Fonds est résumé dans le tableau ci-après.

Aux	31 mars 2025	30 sept. 2024
Obligations et débetures		
Australie	2,5 %	5,8 %
Belgique	0,4 %	0,3 %
Bermudes	0,7 %	0,1 %
Canada	10,9 %	23,2 %
Chine	7,2 %	5,7 %
Danemark	— %	0,2 %
France	3,2 %	3,2 %
Allemagne	4,0 %	2,9 %
Inde	0,4 %	0,4 %

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

Aux	31 mars 2025	30 sept. 2024
Italie	0,1 %	0,1 %
Japon	3,4 %	2,2 %
Luxembourg	0,7 %	0,6 %
Mexique	— %	1,3 %
Pays-Bas	0,7 %	1,1 %
Nouvelle-Zélande	0,4 %	0,3 %
Qatar	0,4 %	0,3 %
Roumanie	0,3 %	0,1 %
Singapour	0,1 %	0,1 %
Afrique du Sud	— %	2,2 %
Corée du Sud	2,3 %	2,5 %
Espagne	4,7 %	0,5 %
Supranationales	17,2 %	12,3 %
Suède	0,4 %	0,4 %
Suisse	0,9 %	0,7 %
Émirats arabes unis	1,8 %	1,5 %
Royaume-Uni	8,0 %	5,4 %
États-Unis	24,7 %	22,9 %
Placements dans les fonds d'investissement		
Fonds à revenu fixe américain	3,8 %	3,1 %
Autres actifs, moins les passifs	0,8 %	0,6 %
	100,0 %	100,0 %

g) Hiérarchie des justes valeurs

Le Fonds classe ses instruments financiers en trois niveaux fondés sur les données utilisées pour les évaluer. Les titres de niveau 1 sont évalués selon les prix cotés sur les marchés actifs pour des titres identiques. Les titres de niveau 2 sont évalués selon les données observables importantes sur le marché, comme les prix cotés de titres similaires et les prix cotés sur les marchés non actifs, ou selon les données observables entrant dans les modèles. Les titres de niveau 3 sont évalués selon des données non observables importantes, fondées sur des hypothèses établies par le gestionnaire en fonction de ce que les intervenants du marché pourraient raisonnablement utiliser dans le cadre de l'évaluation des titres. Les tableaux ci-après fournissent l'information pertinente.

Au 31 mars 2025

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de créance	1 338	186 661	—	187 999
Fonds				
d'investissement	7 429	—	—	7 429
Dérivés	—	391	—	391
Total	8 767	187 052	—	195 819
Passifs financiers				
Dérivés	—	(835)	—	(835)

Au 30 sept. 2024

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de créance	6 153	212 501	—	218 654
Fonds				
d'investissement	7 132	—	—	7 132
Dérivés	—	443	—	443
Total	13 285	212 944	—	226 229
Passifs financiers				
Dérivés	—	(1 400)	—	(1 400)

Transferts entre les niveaux

Les transferts entre les divers niveaux de la hiérarchie des justes valeurs ont lieu lorsque la disponibilité des cours ou des données observables sur le marché change par suite d'une évolution de la conjoncture. Les transferts d'actifs et de passifs d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs à un autre sont comptabilisés à la juste valeur à la fin de chacune des périodes de présentation de l'information financière, ce qui correspond à la date d'établissement de la juste valeur.

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

Au cours de la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2025, 137 \$ de titres de créance ont été transférés du niveau 2 au niveau 1, en raison de la disponibilité accrue des cours sur le marché actif.

Au cours de la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, la méthode d'évaluation de certains titres de créance a été modifiée. L'évaluation de la juste valeur n'est plus fondée sur la cote boursière, mais tient désormais compte d'un modèle d'évaluation. À la suite de ce changement, 2 338 \$ de titres de créance ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

h) Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les tableaux ci-après présentent les montants qui ont fait l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière. Les montants qui font l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière comprennent les transactions à l'égard desquelles le Fonds a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et l'intention de procéder au règlement des positions sur la base du solde net.

Au 31 mars 2025	Actif	Passif
Montants bruts des actifs (passifs) financiers comptabilisés	391	(835)
Montants compensés à l'état de la situation financière	—	—
Montants nets présentés à l'état de la situation financière	391	(835)
Montants connexes non compensés à l'état de la situation financière		
Instrument financier	—	—
Garantie en trésorerie reçue (cédée)	—	—
Montant net	391	(835)
Au 30 sept. 2024	Actif	Passif
Montants bruts des actifs (passifs) financiers comptabilisés	443	(1 400)
Montants compensés à l'état de la situation financière	—	—
Montants nets présentés à l'état de la situation financière	443	(1 400)
Montants connexes non compensés à l'état de la situation financière		
Instrument financier	—	—
Garantie en trésorerie reçue (cédée)	—	—
Montant net	443	(1 400)

i) Entités structurées non consolidées

L'information sur la valeur comptable et la taille des investissements dans des entités structurées est présentée dans les tableaux ci-après :

	Valeur comptable (\$)	Valeur en pourcentage de l'actif net du fonds sous-jacent
Au 31 mars 2025		
Placement		
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, parts cotées en CAD	7 429	0,2
Caisse de Refinancement de l'Habitat, eurobillets à moyen terme, premier rang, garantis, 2,750 %, 20 févr. 2032	459	—
CPPIB Capital Inc., billets à moyen terme, premier rang, non garantis, 4,600 %, 16 janv. 2030	567	—
Fannie Mae, 2,500 %, 1 ^{er} oct. 2050	1 935	—
Fannie Mae, 5,000 %, 1 ^{er} sept. 2053	1 916	—
Federal Home Loan Mortgage Corporation, 3,000 %, 1 ^{er} mars 2052	1 925	—
Federal Home Loan Mortgage Corporation, 6,000 %, 1 ^{er} oct. 2054	1 924	—
Florida Power & Light Company, obligations hypothécaires, premier rang, garanties, rachetables, 4,050 %, 1 ^{er} juin 2042	970	—
OMERS Finance Trust, billets, premier rang, non garantis, 4,750 %, 26 mars 2031	4 296	—
OMERS Finance Trust, premier rang, non garanties, 3,250 %, 28 janv. 2035	2 024	—
PSP Capital Inc., billets à moyen terme, premier rang, non garantis, 5,250 %, 27 févr. 2035	4 680	—
Total	28 125	

BMO Fonds universel d'obligations

(non audité)

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

31 mars 2025

Au 30 sept. 2024	Valeur comptable (\$)	Valeur comptable en pourcentage de l'actif net du fonds sous-jacent
Placement		
FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme, parts cotées en CAD	7 132	0,2
CPPIB Capital Inc., billets, premier rang, non garantis, 2,000 %, 1 ^{er} nov. 2029	7 305	—
Florida Power & Light Company, obligations hypothécaires, premier rang, garanties, rachetables, 4,050 %, 1 ^{er} juin 2042	966	—
OMERS Finance Trust, billets, premier rang, non garantis, 4,750 %, 26 mars 2031	4 130	—
PSP Capital Inc., billets, premier rang, non garantis, 3,250 %, 2 juill. 2034	4 236	—
PSP Capital Inc., série SEP, billets, premier rang, non garantis, 3,250 %, 2 juill. 2034	6 502	—
Total	30 271	

La valeur comptable des titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres créances mobilières est comptabilisée à titre de « Placements – Actifs financiers non dérivés » dans l'état de la situation financière. Ce montant représente également l'exposition maximale à des pertes à ce jour.

La variation de la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres créances mobilières est constatée à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » dans l'état du résultat global.

BMO Investissements Inc.

First Canadian Place, 43rd Floor
100 King Street West
Toronto (Ontario) M5X 1A1

Auditeur indépendant

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower
18 York Street, Suite 2500
Toronto (Ontario) M5J 0B2

www.bmo.com/fonds et www.bmo.com/gma/ca

Pour tout complément de renseignements, veuillez nous appeler au :

- 1 800 665-7700 (si vous avez acheté des Fonds d'investissement BMO par l'entremise d'une succursale BMO Banque de Montréal ou des Services bancaires en ligne de BMO);
- 1 800 304-7151 ou nous envoyer un courriel à servicealaclientele.fondsmutuels@bmo.com (si vous avez acheté des Fonds d'investissement BMO par l'entremise d'une maison de courtage de plein exercice ou d'un courtier à escompte).

Les Fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc., société de services financiers et entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.



Fonds d'investissement